

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 24 janvier 2017, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Éliette Jenneau	
Danny Lamoureux	
Pierre Lavoie	
Marie Claude Noiseux	
Serge Poirier	
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Sont absents :

Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Marilyne Lafrance	
Claude Nadeau	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Mario Beauvais	Directeur par intérim, service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, services éducatifs adultes et formation professionnelle
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Tout en remerciant les commissaires parents pour leur implication au sein du conseil des commissaires, Monsieur Paul Sarrazin souligne qu'en vertu de la loi 105 nouvellement adoptée, ils auront dorénavant le droit de vote.

3. **MENTION DE FÉLICITATION**

19CC1617-073

3.1 **PROJET GUIGNOLÉE À L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE**

CONSIDÉRANT l'engagement et le dévouement de Madame Karine Montreuil, enseignante de 6^e année à l'école Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT l'engagement et le dévouement de Madame Amélie Ménard, enseignante de 6^e année à l'école Sainte-Cécile ;

CONSIDÉRANT l'engagement social et la sensibilisation aux besoins des autres que ce projet a suscités chez les élèves de 6^e année de l'école Sainte-Cécile;

Il est proposé par Monsieur Paul Sarrazin appuyé par Madame France Choinière

QUE le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à mesdames Karine Montreuil et Amélie Ménard, ainsi qu'à tous les élèves de 6^e année de l'école Sainte-Cécile pour le vif succès qu'a connu le projet « Guignolée ».

Adopté à l'unanimité

19CC1617-074

3.2 **PROJET EN MATHÉMATIQUE – ÉCOLE DU PHÉNIX**

CONSIDÉRANT qu'Alexandre Grondin et Alexandre Chaussé-D'Arcy ont complété avec succès la mission *Base en calcul* de la Khan Academy;

CONSIDÉRANT le bel accomplissement que ceci représente pour ces deux élèves;

CONSIDÉRANT la persévérance dont ils ont su faire preuve tout au long de ce projet;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Madame Mélanie Huard

QUE le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Alexandre Grondin et Alexandre Chaussé-D'Arcy, élèves de la classe « sans papier » de 2^e année de l'école du Phénix.

Adopté à l'unanimité

4. **AUDITIONS D'ÉLÈVES**

Aucun élève.

5. **AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS**

#36-01-30-008

Madame Evelyne Lebeau

Parent fondateur du projet de l'école alternative de Granby, Madame Lebeau annonce qu'il y a beaucoup d'intérêt autour du projet et demande s'il est possible de connaître la personne répondante à la commission scolaire pour échanger et faire avancer le projet. Il y a, dans le document qu'elle dépose, une liste de noms de parents avec qui un représentant de la commission scolaire pourrait communiquer.

Madame Valérie Berthelette

Madame Berthelette, également parent fondateur du projet d'école alternative de Granby, témoigne des avantages qu'offrirait une telle approche pédagogique auprès des enfants.

#36-01-30-009

Monsieur Martin Laboissonnière

Monsieur Martin Laboissonnière, le vice-président du syndicat des enseignants de la Haute-Yamaska (SEHY), informe le conseil des commissaires qu'il n'a toujours pas obtenu de réponses aux questions en regard du dossier des services des orthopédagogues dans les écoles. Il dépose à cet effet un document contenant des courriels échangés entre lui et le président et les responsables du dossier aux ressources humaines.

#36-01-30-010

Madame Sophie Veilleux

Madame Sophie Veilleux, officier syndical du SEHY, dépose et fait la lecture d'une lettre qui relève différentes situations jugées problématiques en terme de relation de travail entre la commission scolaire et le SEHY. Elle dépose également un document contenant des courriels échangés entre des membres du SEHY et du personnel de la commission scolaire.

Monsieur Eric Bédard

Monsieur Eric Bédard, président du SEHY, fait une intervention en lien avec l'approbation des grilles-matières par les conseils d'établissement et la crainte que ces grilles ne respectent pas le régime pédagogique pour les cours en 5^e secondaire. Il conclut positivement en informant le conseil que certaines ententes avaient été conclues récemment avec la commission scolaire.

#36-01-30-011

Madame Isabelle Taillefer

Parent et présidente du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile, Madame Taillefer dépose et lit une lettre. Le sujet exposé concerne le récent changement de direction de l'école et la modification du pourcentage de tâche pour cette fonction.

Suite aux auditions, Monsieur Paul Sarrazin indique que le conseil des commissaires accueille les commentaires et questions énoncés lors des auditions en séances publiques et convient qu'il faut faire, les suivis appropriés. Il réaffirme que la préoccupation du conseil des commissaires est de prendre les meilleures décisions pour les élèves et que pour se faire, il doit s'assurer de bien saisir les enjeux lorsque des situations problématiques sont soulevées. Tout en respectant la gestion administrative assurée par le directeur général, le président insiste sur le fait que les succès obtenus sont toujours issus de bonnes collaborations de l'ensemble du personnel de la commission scolaire.

Monsieur Paul Sarrazin invite Monsieur Eric Racine à apporter quelques éléments de réponses en lien avec les interventions de la présente séance. Ce dernier confirme que le répondant de la commission scolaire pour le projet d'école alternative, soulevé par Mesdames Lebeau et Berthelette, est Monsieur Carl Morissette, directeur des services éducatifs et directeur général adjoint par intérim. Il invite Madame Lebeau ou un autre représentant désigné à communiquer avec ce dernier.

Monsieur Paul Sarrazin conclut que pour la séance du mois de décembre, Monsieur Eric Racine apportera les réponses ou explications appropriées au point 6.2 *Suivis aux procès-verbaux* à la présente rencontre.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19CC1617-075

6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Georgette Beauregard-Boivin

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

6.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine répond et apporte des explications et précisions quant aux interrogations soulevées au point 5. *Auditions de contribuables et de délégations* de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 13 décembre 2016.

En réponse à Mesdames Martine Potvin et Guylaine Blais concernant la retraite progressive condensée, Monsieur Eric Racine répond que cette formule, privilégiée par certains membres du personnel, ne respecte pas l'esprit de la retraite et pourrait apporter une pression financière sur l'organisation. Avec ces considérations ainsi qu'au profit des services à offrir aux élèves, cette formule sera ramenée comme prévue soit, en appliquant les journées de congé par cycle, tout au long de l'année et ce, dès l'année scolaire 2017-2018.

En réponse à Mesdames Nicole Bergeron et Lyne Morency et Monsieur François Desrochers, en lien avec l'application de la politique d'achats et les achats locaux, Monsieur Eric Racine se dit sensible aux arguments avancés mais qu'en vertu des obligations légales, la commission scolaire se doit de respecter la loi et qu'il n'est pas possible de faire de la discrimination positive à l'égard de marchands locaux.

En réponse à Madame Sophie Veilleux et Monsieur Martin Laboissonnière, concernant les documents demandés et les questions non répondues, Monsieur Eric Racine affirme que la commission scolaire remet de bon gré les documents qu'elle possède et selon le format existant. Malgré le fait que cela ne semble pas convenir aux attentes des demandeurs, il n'est pas prévu d'alourdir le fonctionnement administratif en fonction des demandes mais plutôt de s'en tenir à ce qui est possible de fournir. De plus, Monsieur Eric Racine ajoute que la commission scolaire répond aux questions qui lui sont posées mais que les réponses ne semblent pas être celles que les demandeurs souhaitent obtenir.

En réponse à Monsieur Éric Bédard, Monsieur Eric Racine donne les explications en lien avec deux situations qui se sont produites dans des écoles. La première concernant l'élève qui a fait un trou dans le mur d'un local dans lequel il était en retrait. Il indique qu'il s'agit d'un cas particulier. L'élève avait déjà été pris en charge par l'équipe-école et les services éducatifs et ce, depuis plusieurs mois. Au lendemain de l'évènement, le service des ressources matérielles avait déjà procédé aux réparations physiques dans le local. Quant à la deuxième situation, soit l'erreur de commande de savon à lave-vaisselle, Monsieur Eric Racine explique que le besoin n'ayant pas été précisé lors de la commande, du savon à lave-vaisselle industriel a été commandé pensant que le besoin était pour celui qui est dans la cafétéria de l'école, alors qu'il s'agissait plutôt d'une demande de savon à lave-vaisselle résidentiel pour celui qui est dans la salle des enseignants.

7. ÉTUDE DES DOSSIERS

7.1 POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

7.1.1 PAROLE À LA PRÉSIDENTE

Monsieur Paul Sarrazin remercie les personnes qui lui ont souligné et commenté le message transmis dans la lettre ouverte publiée dans la Voix de l'Est en décembre dernier.

7.1.2 PAROLE AUX COMMISSAIRES

Monsieur Pierre Lavoie informe l'assemblée qu'il a assisté au Vernissage du peintre William J. Kinnis présenté à Bromont dans le cadre de l'évènement « Autour d'une exposition ». Il ajoute plusieurs informations à l'égard de cet évènement notamment la participation à venir des élèves de la commission scolaire à des ateliers artistiques. Il demeure disponible s'il y a des questions et demande de transmettre les documents qu'il dépose à tous les commissaires. Il fait part à tous qu'il a également participé à d'autres activités de la commission scolaire en soulignant particulièrement le beau gala de remise des diplômes de L'Organisation du Baccalauréat international (OBI) et la Société des écoles du Baccalauréat international du Québec (SEBIQ), présenté à Joseph-Hermas Leclerc.

Monsieur Danny Lamoureux souligne qu'il a participé au conseil d'établissement de l'école de Sainte-Cécile et se dit très heureux par les initiatives de l'école notamment le projet pour la Guignolée. Il est ravi par l'organisation des nombreux projets et félicite l'effort et le dynamisme de l'équipe-école.

Madame Mélanie Huard pour sa part a assisté récemment à la conférence organisée par le comité de parents à l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc et qui avait comme thème « *L'adolescence ou reculer pour mieux sauter* ». Elle souligne la bonne participation des parents et ajoute que les commentaires reçus sont positifs.

Madame Suzie Lambert informe l'assemblée qu'elle a été enchantée de participer à différentes activités scolaires notamment le brunch de l'école du Phénix qui comportait un encan silencieux pour la vente d'œuvres d'art confectionnées par les élèves.

7.1.3 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

#36-01-30-012

Monsieur Eric Racine profite de ce point pour apporter des précisions à une lettre de Monsieur Éric Bédard parue dans le journal de la Voix de l'Est en date du jour, le 24 janvier 2017. Afin de rectifier les propos avancés à l'égard de l'achat de carton pour un projet de classe, il présente une analyse de la situation actuelle réelle pour l'achat de carton. Il démontre que les coûts mentionnés dans l'article sont erronés. Par les achats regroupés, une boîte de 50 cartons coûterait 7.22 \$ à la commission scolaire du Val-des-Cerfs, soit 0.14 \$ par carton plutôt que 7.29 \$ l'unité ou 1.00 \$ chez Dollorama tel que précisé dans l'article.

Quant à la mention du non-respect des règles concernant la demande de dérogation qui doit être faite pour réduire les heures prévues à la grille-matières pour un groupe, Monsieur Eric Racine donne les explications à cet effet. La situation actuelle est que 31 élèves, et non 50 tel qu'énoncé dans l'article, ont des particularités à leur horaire pour des motifs qu'il énumère. Il ne s'agit pas d'un groupe particulier avec un horaire modifié donc la dérogation n'est pas de mise dans cette situation.

Madame Marie-Claude Noiseux quitte à 20h33 et revient à 20 h 35.

7.2 POLITIQUE 3.5 – PROTECTION DES ACTIFS

19CCI617-076

7.2.1 AVIS D'INTENTION – CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de promouvoir le sport et l'activité physique à travers ses établissements;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'élargir le partenariat avec la municipalité de Granby;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Granby de se munir d'une nouvelle infrastructure de type « SKATEPARK » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Granby de concentrer ses installations dans le secteur de la ville situé à proximité de l'école L'Envolée;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a à sa disposition une parcelle de terrain pouvant accueillir ce type d'infrastructure;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire, pour les besoins de sa clientèle scolaire, et celle de la ville de Granby de se doter d'installations sportives qui répondent davantage à leurs préoccupations;

CONSIDÉRANT que la ville de Granby s'engage à assumer la totalité des coûts associés à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la ville de Granby s'engage à reconnaître cette nouvelle infrastructure comme un parc-école, assumant ainsi toute forme de responsabilité à l'extérieur des heures de fréquentation scolaire libérant ainsi la commission scolaire de tout risque et de toute charge d'assurance additionnelle ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Éliette Jenneau :

D'AUTORISER la ville de Granby à ériger, sur la propriété de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs située à l'école L'Envolée, un nouveau « SKATEPARK »;

DE MANDATER le directeur général à signer, au nom de la commission scolaire, tous documents en lien avec la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

7.3 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIR AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

19CC1617-077

7.3.1 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que depuis 2013-2014, une directive administrative encadrerait les règles et critères d'inscription, la formation des groupes et les transferts des élèves dans les écoles de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT la décision de revenir à une politique pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que la Commission scolaire adopte les règles et critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT les obligations données à la Commission scolaire, par la Loi sur l'instruction publique, de consulter divers organismes lors de l'adoption de ces règles et critères d'inscription;

CONSIDÉRANT la consultation des organismes suivants tenue entre le 9 novembre 2016 et le 12 janvier 2017 sur ce projet de règles et critères d'inscription, savoir :

- Comité de parents;
- Comité consultatif de gestion;
- Syndicats.

CONSIDÉRANT les avis reçus des divers organismes pendant la période de consultation;

CONSIDÉRANT l'analyse faite lors des séances de travail du 8 et du 22 novembre 2016;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier appuyé par Madame Éliette Jenneau

D'ADOPTER la *Politique relative aux règles et critères d'inscription et des transferts des élèves (PO- 05)* de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2017-2018, telle que présenté avec les modifications au point 9.2.4 en ce qui concerne le secteur commun de Dunham et Cowansville.

Adopté à l'unanimité

19CCI617-078

7.3.2 ACTES D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT les articles 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoient que la Commission scolaire délivre, annuellement, les actes d'établissement de ses écoles et de ses centres ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion et des Conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT les avis reçus des divers organismes pendant la période de consultation ;

CONSIDÉRANT l'analyse faite lors de la séance de travail du 24 janvier 2017 et l'aval reçu ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

D'ADOPTER les actes d'établissement des écoles et centres de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2017-2018, tels que déposés.

Adopté à l'unanimité

19CCI617-079

7.3.3 COMITÉ DE SÉLECTION – CHARGÉ DE PROJETS 2017-2018

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur (MÉES) d'affecter 4% de la Mesure « Maintien du bâtiment » à l'embauche de chargés de projets contractuels;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service des ressources matérielles de s'adjoindre des chargés de projets étant donné le volume de travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les comités de sélection;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par Monsieur Serge Poirier

D'ADOPTER la composition du comité de sélection pour le choix de chargés de projets comme suit :

- Deux représentants de la commission scolaire
- Un représentant externe
- Un secrétaire du comité de sélection

Adopté à l'unanimité.

8. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

9. AUTO-ÉVALUATION

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves ?

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite des élèves de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

